

## CAHIER DES CHARGES

### EXPOSITION A L'HÔTEL GOÜIN

*Le présent cahier des charges constitue le support sur lequel les candidat.e.s aux projets d'exposition devront répondre.*

---

#### Table des matières

I.	PRESENTATION DE L'HÔTEL GOÜIN.....	p.2
II.	ENJEUX.....	p.2-3
	1. ESPACES / SURFACES DE L'HÔTEL GOÜIN	
	2. LES CRITERES DE SELECTION DES PROJETS	
III.	LE COMITE DE SELECTION.....	p.4
IV.	LE CADRE DES EXPOSITIONS.....	p.4
V.	LE CALENDRIER.....	p.4
VI.	LE PROCESSUS.....	p.5
	ANNEXE 1 - <i>Plans côtés de l'Hôtel Goüin</i> .....	p.6-8
	ANNEXE 2 - <i>Photographies du lieu</i> .....	p.9-10
	ANNEXE 3 - <i>Grille tarifaire location d'espaces</i> .....	p.11

## I. PRESENTATION DE L'HÔTEL GOÜIN

L'Hôtel Goüin, monument historique datant du XVème sc., abrite tout au long de l'année des expositions temporaires d'art et artisanat d'art contemporain. Il est ouvert uniquement lors de ces périodes d'exposition. Lieu dédié à l'art sous toutes ses formes, on y présente des artistes régionaux, d'envergures nationales ou internationales. Le rythme annuel est assez soutenu avec 3 à 5 expositions d'une durée pouvant varier entre deux semaines à trois mois.

Bénéficiant de son statut de seul bâtiment renaissance conservé en cœur de ville de Tours, l'Hôtel Goüin fait partie des monuments notables et prestigieux de la visite de la ville à moins d'une heure de Paris en train.

Les projets artistiques présentés font soit partie de la programmation du Département d'Indre-et-Loire moyennant une entrée payante sur le site, ou sont régis par une convention de mise à disposition du site avec délégation globale du montage, exploitation et démontage de l'exposition.

Les expositions ont lieu essentiellement dans le bâtiment principal qui offre environ 400m<sup>2</sup> de surface au sol. La cour peut être investie sous réserve d'accord par l'Architecte des Bâtiments de France. Le bâtiment est sécurisé par un système d'alarme incendie et intrusion.

Le site ouvre ses portes du mercredi au dimanche de 14h à 18h, ou 19h en fonction des saisons.

## II. ENJEUX

Les objectifs prioritaires de l'hôtel Goüin sont les suivants :

- Favoriser la présence artistique dans la ville de Tours en proposant une offre culturelle variée et de qualité
- Ouvrir la culture à tous les publics en organisant des expositions d'art inclusives
- Valoriser les artistes régionaux, nationaux et internationaux à travers sa programmation annuelle

### 1. ESPACES / SURFACES DE L'HÔTEL GOÜIN

Le bâtiment entier est classé Monument Historique. De ce fait, aucun percement, peinture, collage ou autre dégradation des murs, plafonds et sols, autres que les cloisons amovibles présentées dans les salles ci-dessous, n'est envisageable.

- ✓ Salle d'exposition temporaire au rez-de-chaussée de 125 m<sup>2</sup>
- ✓ Salle d'exposition temporaire au 1<sup>er</sup> étage de 129 m<sup>2</sup>
- ✓ Salle d'exposition temporaire au 2<sup>ème</sup> étage de 138 m<sup>2</sup>

Les plans de masse et photographies des espaces sont à retrouver en annexe 1 du présent cahier des charges.

## 2. LES CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Ce cahier des charges s'adresse à tous les artistes professionnels sans distinction de lieu de résidence ou de nationalité. L'artiste candidat doit avoir déclaré son activité artistique et disposer d'un numéro SIRET.

Ce cahier des charges s'adresse également aux galeries d'art, associations, collectifs, festivals, fondations ou Instituts qui souhaitent mettre en avant des artistes qu'elles représentent. La condition d'éligibilité des artistes demandés est identique à celle des artistes indépendants.

Toutes les formes artistiques sont acceptées (photos, design, sculpture, peinture...) et le contenu peut prendre différentes formes :

- une collection (œuvres et objets artistiques, historiques, ethnographiques ou scientifiques originaux).
- les dispositifs spécifiques, vecteurs des discours : textes, iconographies, films, sons, cartographies, schémas, manipulations, décors, installations artistiques, maquettes ...
- des formes immersives comme des reconstitutions ou mises en situation, appelées en muséographie diorama, mais aussi panorama.
- des médias technologiques et numériques (audiovisuels, multimédia, imagerie 3D, reconstitutions virtuelles, tablette, téléphone portable, ...).

- Pour toute candidature en tant qu'artiste, vous devrez justifier :
  - Dans un intervalle de 10 ans, d'au moins 3 expositions dans une galerie et/ou lieux prestigieux au niveau national ou international
  - D'une pratique artistique professionnelle
- Pour les institutions culturelles :
  - Dans un intervalle de 10 ans, l'institution devra justifier d'au moins 6 expositions mettant en scène les artistes qu'elle soutient
  - L'artiste ou le collectif d'artistes proposés devront répondre à une pratique professionnelle de leur art et être reconnu au régional, national ou international

Les œuvres seront jugées en fonction :

- de leur qualité artistique
- de la cohérence de ces dernières entre elles et dans le lieu de prestige
- des contraintes spatiales et techniques des lieux d'exposition
- du caractère tous publics du projet – une attention particulière sera portée sur la médiation pour le jeune public (création de parcours, médiation spécifique pour accueillir des classes et/ou familles)
- leur capacité à couvrir tous les espaces de l'hôtel environ 400m<sup>2</sup>

### III. LE COMITE DE SELECTION

Les candidatures seront étudiées par un comité de sélection composé :

- du vice-président en charge du développement touristique, des musées et des monuments départementaux,
- de la direction de l'Attractivité des Territoires du Département,
- de la/le responsable du site,

### IV. LE CADRE DES EXPOSITIONS

En fonction de l'intérêt que portera le comité de sélection au projet, le Département peut décider d'une proposition de :

- o Programmation sur la ou les saisons à venir pour laquelle le porteur de projet travaillera en étroite collaboration avec la responsable du site pour le commissariat d'exposition (durée de l'exposition, budget, scénographie, médiation, communication...)
- o Mise à disposition du lieu qui implique pour le porteur de projet la prise en charge du transport, de l'assurance des œuvres et du site pour la durée de l'exposition, du montage et démontage de l'exposition, de sa scénographie globale, de la communication interne et externe de l'exposition, de l'accueil du public, permanence et médiation sur les horaires d'ouverture de l'exposition. Dans ce cas, une collaboration avec la responsable du site, garante de la cohérence du projet avec le lieu sera initiée
- o Proposition de location des espaces. Un devis sera édité sur la base des tarifs de location d'espace de l'hôtel Goüin (cf annexe 3 avec grille tarifaire).

Quel que soit le cadre de l'exposition, la vente d'œuvres lors des expositions donnera lieu à une rétribution systématique sous forme de pourcentage de vente au profit du Département.

### V. LE CALENDRIER

Dépôt des demandes pour la saison 2027

- o Projet soumis avant le : 15 mai 2026
- o Analyse et pré-sélection des projets : Juin-Juillet 2026
- o Commission pour sélection définitive : Septembre 2026
- o Décision rendue : Septembre 2026

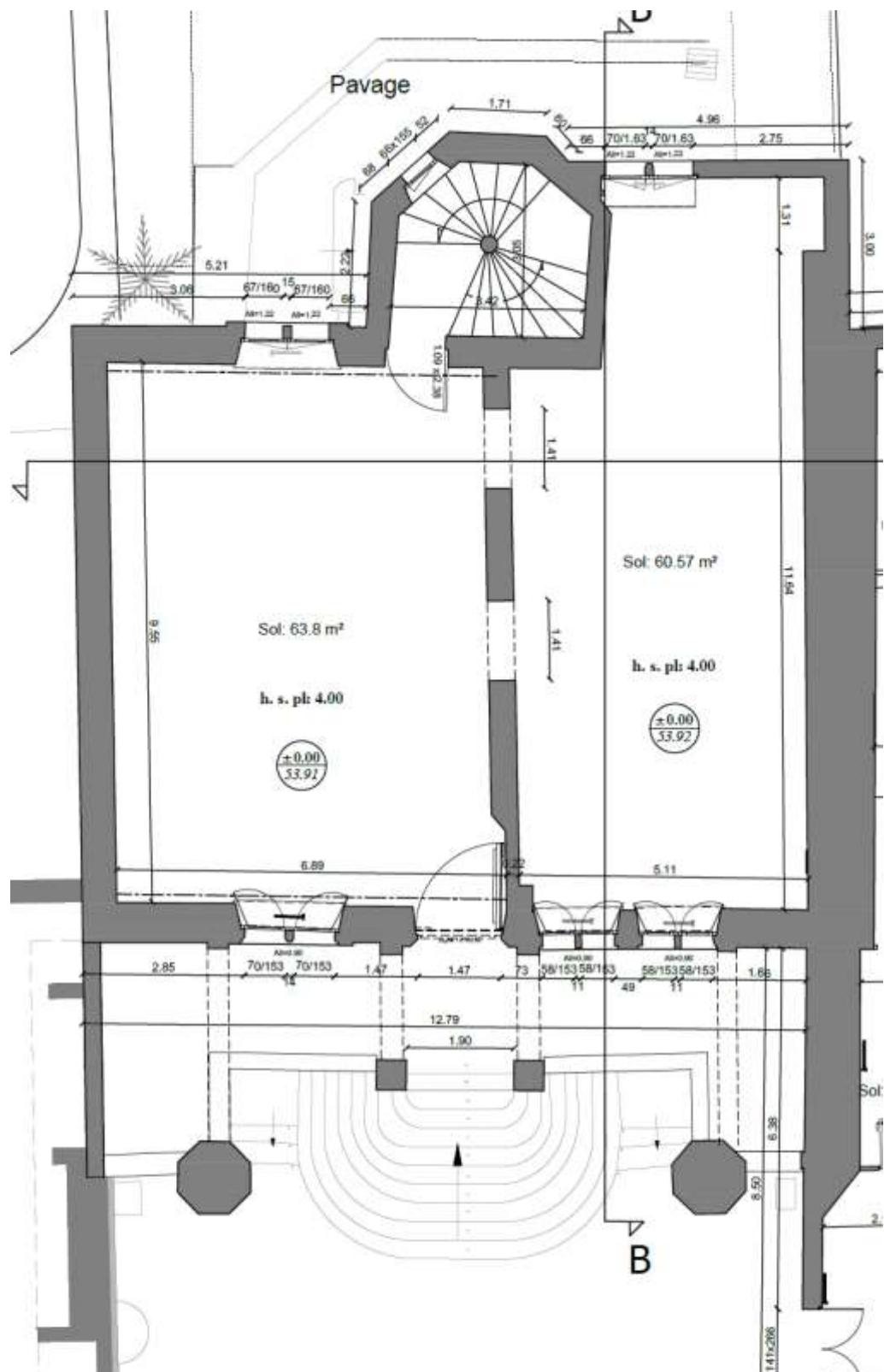
## VI. LE PROCESSUS

Les dossiers de candidature doivent être adressés à [mthevenin@departement-touraine.fr](mailto:mthevenin@departement-touraine.fr) par courriel ou courrier à l'attention de Marine THEVENIN à l'adresse suivante 20-22 rue de la préfecture – 37000 TOURS

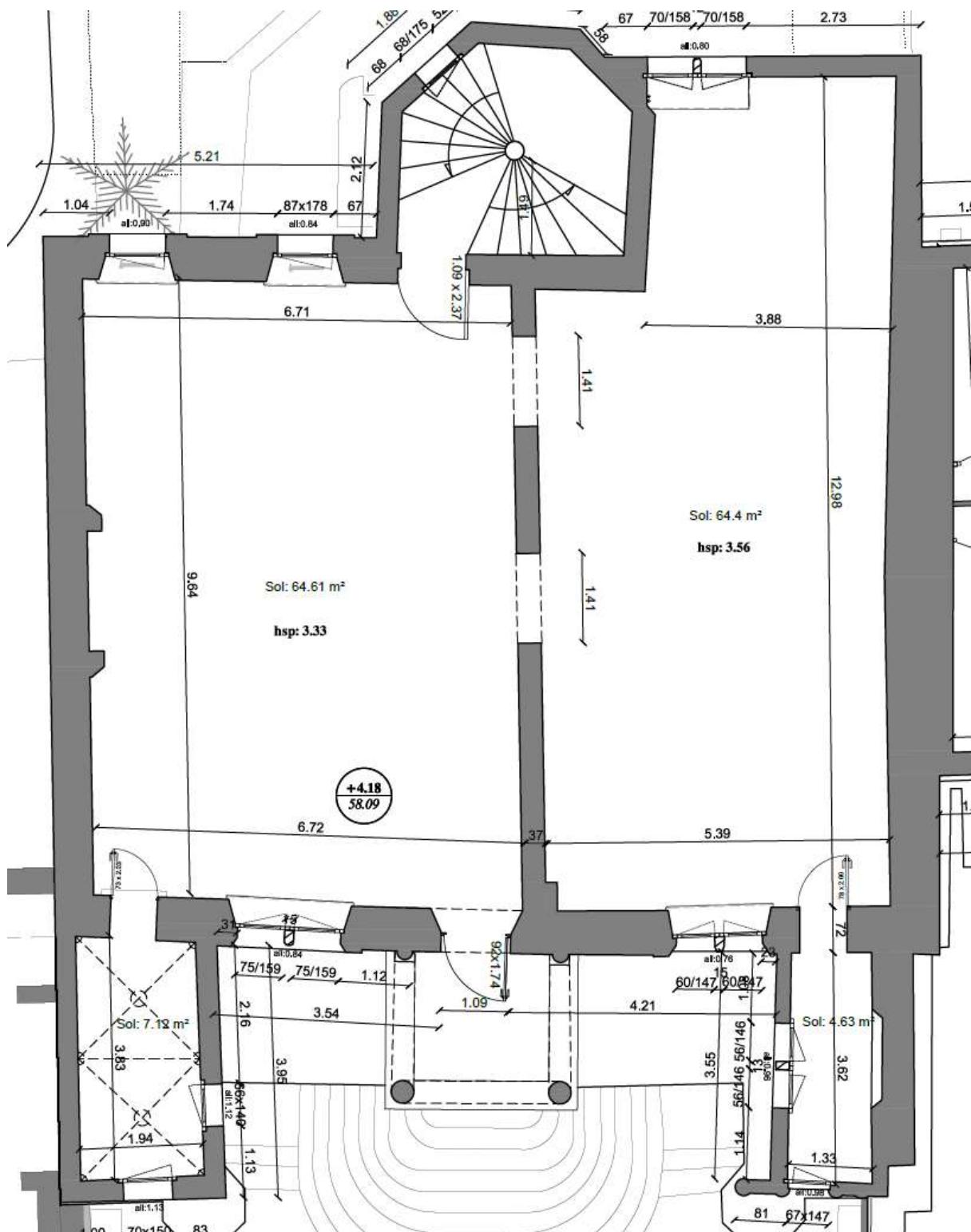
Il est rappelé que le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- Description du projet : note d'intention, ébauche de scénographie, liste d'artistes et d'œuvres
- 8 pages minimum, illustrées
- CV des intervenants/équipe et expérience dans l'organisation de projets similaires
- tout autre document permettant à la collectivité de juger de la qualité du projet artistique et des intervenants

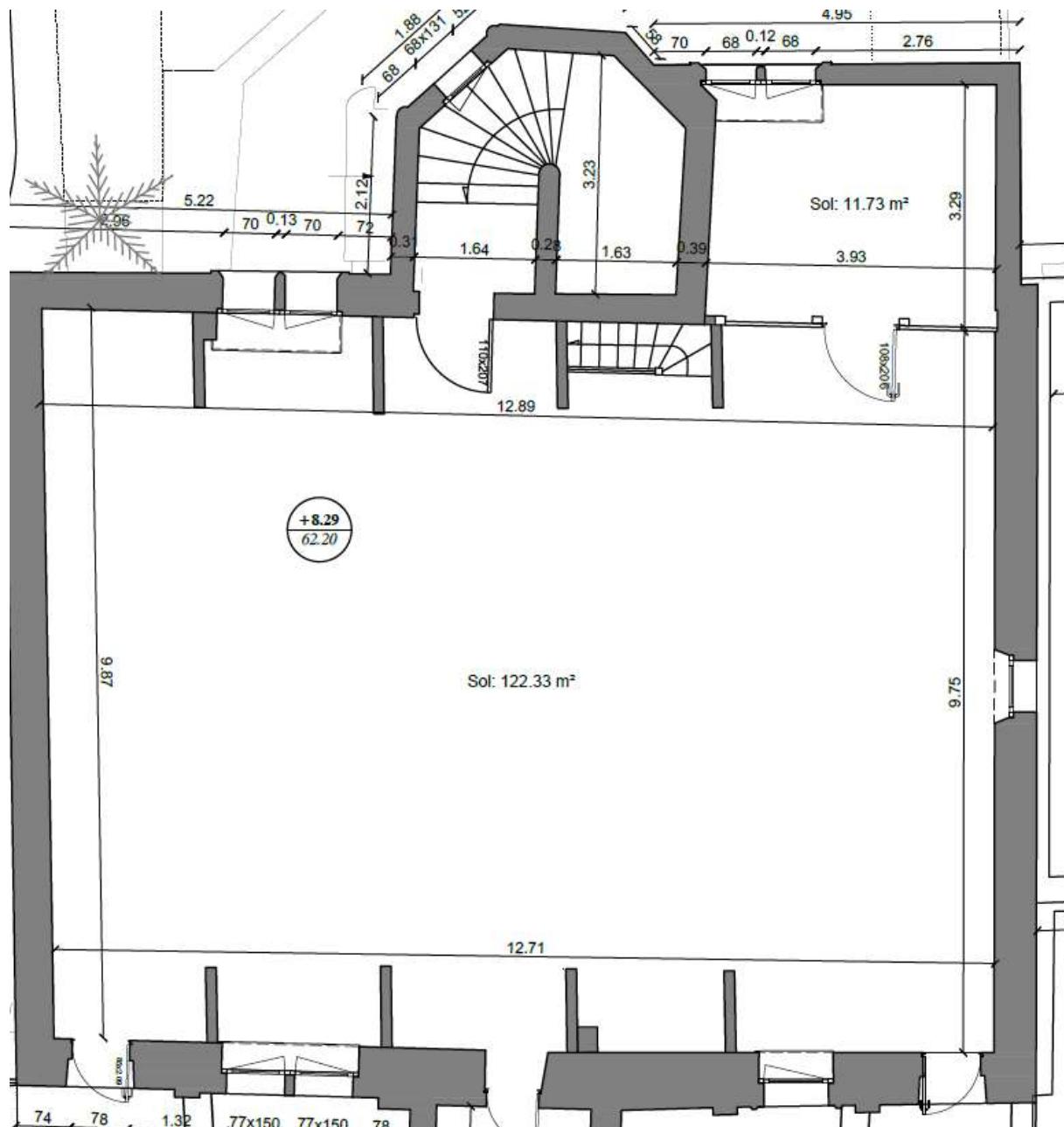
*Aucun document (catalogue, dossier...) ne sera retourné à l'issue de la consultation*

**ANNEXE 1 – Plans côtés de l'Hôtel Goüin**
**REZ-DE-CHAUSSEE**


## 1<sup>er</sup> ETAGE



## 2<sup>ème</sup> ETAGE



*ANNEXE 2 - Photographies du lieu*

*Façade*



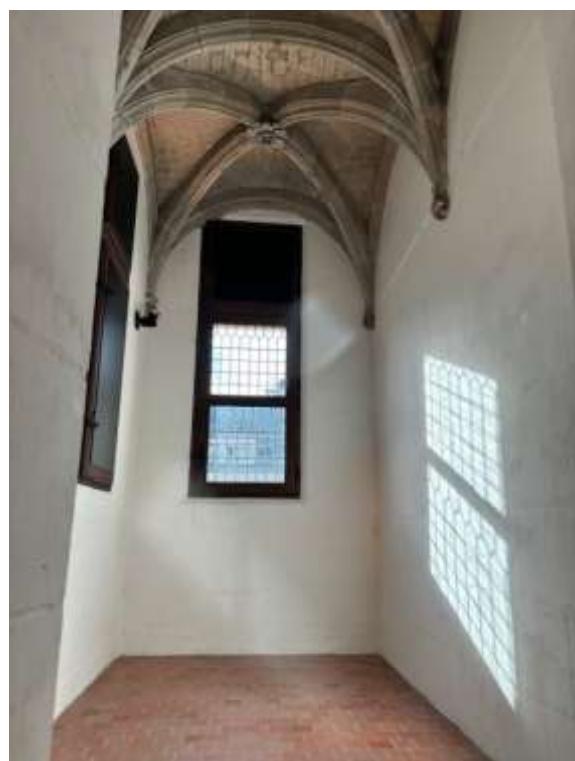
Photo : © Château de Pommard - J. L. G.



*Rez-de-Chaussée*



*1<sup>er</sup> étage*



*2<sup>ème</sup> étage*



**Annexe 3**
*Grille tarifaire location d'espaces (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2026)*

SITE	Dénomination espace	Situation	Jauge maximum (nbre pers)	Plein tarif journée*	Plein tarif ½ journée ou soirée *	Tarif réduit journée *	Tarif réduit ½ journée ou soirée *
<b>Hôtel Gouin</b>	Espaces intérieurs	Ensemble des	99 (debout)	2 200	1 320	1 650	990
	Cour de l'Hôtel	Espace extérieur	300 (debout)	990	600	830	500

